

Image not found or type unknown



Succesion,parts,remariage,

Par **milletch**, le **12/09/2015** à **05:48**

bonjour

mon s'ai remarié 'regime de la communauté),de son coté 5 enfants et du coté de sa femme 2 enfants.

lors de sa mort il a laissé sa part de la maison à sa femme.

-elle a l'usufruit sur la maison.

-a sa mort ont vend la maison,le notaire dit que les parts sont repartis 5 parts pour les enfants de sa femme et trois parts pour nous !

-peut-ont reclamer la part de mon pere ?

- je comprend rien aux termes des notaires,pouvez_vous m'aidé ?

merci.